



Respect du vote en conseil municipal

Par **sangha**, le **31/12/2008** à **11:00**

Lors d'un vote de conseil municipal, le maire n'est il pas obligé de faire voter les "pour" ? Peut il seulement faire voter les "contre" et "abstention" et en déduire le nombre de "pour" ?

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **18:32**

Bonjour,rrnrnBen oui, c'est fréquent car les votes, qu'ils soient lors d'un conseil municipal ou lors d'une assemblée générale quelconque, ne peuvent avoir que 3 réponses : c'est OUI, c'est NON ou c'est ABSTENTION.rnDonc, par soustraction du nombre de présents ou représentés, en otant les NON et les ABSTENTION, on obtient les OUI. CQFD.